



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département de l'économie et de la formation  
Service de l'agriculture  
Ecole d'agriculture du Valais

Departement für Volkswirtschaft und Bildung  
Dienststelle für Landwirtschaft  
Walliser Landwirtschaftsschule



**Destinataire** Apprentis, personnes en formation, enseignants, experts, formateurs, représentants légaux  
**Auteur** Ecole d'agriculture du Valais - Châteauneuf  
**Date** 17.03.2020

---

## Décisions suite à la fermeture de l'Ecole d'agriculture du Valais - Châteauneuf

---

### 1. Introduction

Suite aux décisions prises par les autorités fédérales et cantonales, l'Ecole d'agriculture du Valais – Châteauneuf vous communique les implications la concernant. L'établissement est fermé jusqu'au 30 avril 2020 inclus.

### 2. Formation AFP

Les cours AFP qui sont agendés durant la période de fermeture sont déplacés à partir de la réouverture du bâtiment, soit :

- a) trois ou quatre jours pour les AFP 1<sup>ère</sup> année
- b) quatre jours pour les AFP 2<sup>ème</sup> année.

Le programme de ces jours vous sera communiqué pour le 26 mars 2020.

Ce déplacement des séquences de cours n'empêche pas que chaque apprenti travaille sa matière de manière individuelle.

Les professeurs ont la possibilité de vous transmettre par whats'app, mails ou sur moodle, différents supports, travaux ou révisions. Par conséquent, nous vous demandons de rester attentif et de relever régulièrement ces différents moyens de communication.

Vous pouvez, **sur rendez-vous**, venir chercher vos documents de cours. Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat : 027 / 606 77 00 pendant les heures de bureau entre 08h00 – 12h00 et 14h00-16h30, en respectant les règles d'hygiène en vigueur.

### 3. Formation CFC

Les cours CFC qui sont agendés durant la période de fermeture sont déplacés à partir du 4 mai 2020 selon le tableau suivant :

Profession	Année	Jours de cours à déplacer	Plages des cours
Agriculteur	1	1	du 08.05.2020 au 15.05.2020
	2	8	du 15.05.2020 au 16.06.2020
	3	1	du 04.05.2020 au 18.05.2020
Arboriculteur	2	8	du 15.05.2020 au 16.06.2020
	3	5	du 04.05.2020 au 18.05.2020
Maraîcher	1	2	du 08.05.2020 au 15.05.2020
	2	8	du 15.05.2020 au 16.06.2020
	3	3	du 04.05.2020 au 18.05.2020
Viticulteur	1	2	du 08.05.2020 au 15.05.2020
	2	5	du 15.05.2020 au 16.06.2020
	3	3	du 04.05.2020 au 18.05.2020
Caviste	1	2	du 08.05.2020 au 15.05.2020
	2	5	du 15.05.2020 au 16.06.2020
	3	2	du 04.05.2020 au 18.05.2020
Paysagiste	1	3	du 12.05.2020 au 09.06.2020
	2	6	du 14.05.2020 au 18.06.2020
	3	3	du 05.05.2020 au 26.05.2020

Les plages de cours sont pour l'heure indicative. Le programme détaillé de ces jours vous sera communiqué pour le 26 mars 2020.

Ce déplacement des séquences de cours n'empêche pas que chaque apprenti travaille sa matière de manière individuelle.

Les professeurs ont la possibilité de vous transmettre par whats'app, mails ou sur moodle, différents supports, travaux ou révisions. Par conséquent, nous vous demandons de rester attentif et de relever régulièrement ces différents moyens de communication.

Vous pouvez, **sur rendez-vous**, venir chercher vos documents de cours. Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat : 027 / 606 77 00 pendant les heures de bureau entre 08h00 – 12h00 et 14h00-16h30, en respectant les normes d'hygiène en vigueur.

### 4. Cours interentreprises

Selon les décisions des autorités, tous les cours interentreprises pour les apprentis d'AgriAliForm et paysagistes prévus jusqu'au 30 avril sont reportés à une date ultérieure.

## 5. Les procédures de qualifications pour les CFC

Pour tous les apprentis d'AgriAliForm et paysagistes astreints à l'enseignement de la culture générale, l'examen cantonal ainsi que la défense du TPA du 20 mars 2020 est reporté à une date encore inconnue.

Pour les paysagistes, les dates prévues pour les procédures de qualification restent identiques.

Pour les CFC d'agriculteurs, d'arboriculteurs, de maraîchers, de viticulteurs et de cavistes, les décisions sont les suivantes :

1. Les connaissances professionnelles n'auront pas lieu les 6-7-8-9 avril 2020, mais sont reportées au **2-3-4-5 juin 2020**.
2. Les travaux pratiques se dérouleront entre le **4 mai 2020 et le 16 juin 2020**.
3. Pour les viticulteurs, l'examen pratique de taille prévu le 23 mars 2020, se déroulera durant les autres examens de travaux pratiques.

Nous allons adapter le nouveau programme des épreuves et vous le faire parvenir pour le 9 avril 2020.

## 6. La formation supérieure

Le module de brevet BF04 : Accueil à la ferme – base débutant le 20 mars 2020 est déplacé aux dates suivantes :

- 07 mai 2020
- 14 mai 2020
- 28 mai 2020
- 04 juin 2020.

## 7. La formation continue

Tous les cours de formation continue prévus jusqu'au 30 avril 2020 sont annulés à l'exception des cours suivants qui sont reportés à une date déjà déterminée ou à fixer :

- fromager d'alpage se déroulera du 18 mai 2020 au 5 juin 2020 et uniquement pour les participants avec un contrat d'alpage
- détenteur de bovins est à définir mais aura lieu avant le 30 mai 2020
- détenteur d'ovins est à définir mais aura lieu avant le 30 mai 2020
- accueil à la ferme se déroulera les 7 – 14 – 28 mai 2020 et 4 juin 2020

## 8. La formation en AFP art. 32 (AgriAliForm)

Les cours techniques prévus jusqu'au 30 avril 2020 sont reportés. Un calendrier comprenant les cours techniques, les examens écrits, oraux et pratiques vous parviendra d'ici au 26 mars 2020.

Au vue de la situation exceptionnelle, le délai pour les épreuves est prolongé jusqu'au 30 mai 2020.

## **9. Conclusion**

Les points ci-dessus tiennent compte de la situation actuelle du développement de la pandémie en Valais. En cas de prolongation des mesures ou d'autres changements, nous prendrons de nouvelles mesures que nous vous communiquerons par mail.

Nous demeurons à disposition pour tout complément d'informations.

**L'Ecole d'agriculture du Valais -  
Châteauneuf**